

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHE**

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présent : 8

Votants : 9

L'an deux mil vingt trois

Le 22 mai à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la commune de Roche

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/05/2023

**Présents :** Mme Christelle MASSON, Maire, Mr Laurent GRIOT et Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR adjoints, Mr Jean-Yves BESSEY, Mme Annick MAISSE, Mme Cindy CHARLES, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mr Jérôme VRAY, conseillers municipaux.

**Excusé :** Mr Jean-Baptiste WILLAUME, donne pouvoir à Mme Christelle MASSON

**Secrétaire de séance :** Mme Vanessa ZIEGLER DESTOUR

**Objet : Choix de l'entreprise de maçonnerie pour le projet de réaménagement du plan d'eau**

Madame le Maire donne à lire différents devis de maçonnerie suite au désistement de l'entreprise choisie et donne la parole à Monsieur Laurent GRIOT qui explique les travaux prévus.

Un devis de l'entreprise VIAL CONSTRUCTION de 42 060€ TTC comprenant les travaux induits en cas d'ouverture de la digue, un devis de l'entreprise GRANGE 2T de 50880€ TTC comprenant également l'ouverture de la digue et le devis de Monsieur ROYET de 14 840€ TTC ne comprenant pas les travaux induits par l'ouverture de la digue.

Plusieurs questions relèvent la différence de prix pour chaque poste, spécialement le jointoiement et le sablage.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Choisit l'entreprise de maçonnerie ROYET à la majorité, 3 votes pour le devis de l'entreprise VIAL CONSTRUCTION et 6 votes pour ROYET.
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer le devis de l'entreprise choisi et pour engager les travaux.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2023.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE, le 22 mai 2023

Le Maire  
Christelle MASSON

Le Secrétaire de séance  
Vanessa ZIEGLER DESTOUR

